

Il faut nous attendre à des insuccès tant que nous n'aurons pas une indication précise de l'emploi de ce traitement.

DR. A. T. BROSSÉAU.

Paris, 28 Mai 1872

L'ACTE MÉDICAL PROJETÉ.

1er. Juillet 1872.

L'éducation, comme toutes les autres choses de ce monde, est relative. Pour être bonne, il faut qu'elle soit en rapport avec le but que nous nous proposons. Il faut qu'elle nous serve de point d'appui, qu'elle soit pour nous un aide, plus tard dans la recherche de vérités plus abstraites et plus cachées. De sorte que la même éducation donnée à des hommes devant suivre des carrières différentes, sera excellente pour quelques-uns, et presque nulle, pour les autres. Les sciences qui développent l'intelligence, qui l'ornent de connaissances utiles et variées, qui la fortifient, par l'exercice de ses diverses facultés, sont donc celles qui doivent faire l'objet spécial des études de celui qui veut embrasser la carrière médicale.

Celles qui paraissent être les plus importantes pour lui sont, l'histoire, les mathématiques, la géographie, la botanique, la chimie, la physique, et par-dessus tout, la philosophie, la connaissance de l'âme, de ses facultés, de cette admirable union de l'esprit avec la matière, formant un seul tout, et produisant cette série de phénomènes qui constituent la vie; la connaissance des devoirs de l'âme envers nous-mêmes, envers nos semblables, et envers Dieu; voilà le couronnement d'une bonne éducation pour le médecin. L'étude et la connaissance du corps humain ne peuvent être complètes, sans l'étude et la connaissance de l'âme.

Ces deux substances, quoi qu'entièrement distinctes, sont si intimement unies, leur action réciproque l'une sur l'autre est tellement active, incessante, qu'on ne pourra comprendre un grand nombre de maladies, ni la manière de les traiter, sans connaître les propriétés respectives de l'une et de l'autre. On rencontre souvent de ces cas, où l'âme plus malade